

d'argent, et jusqu'aux ciseaux mêmes pour se couper les cheveux. On trouva dans le fond une patente Ying wen, écrite en caractères rouges, conçue en ces termes : « Ying wen, sortez par la porte Koue men, suivez l'eau qui coule par un aqueduc; et à la nuit fermante, trouvez-vous à la porte occidentale du temple Chen lo Kouan <sup>1</sup>. »

Aussitôt l'empereur se fit couper les cheveux par Tchîn Tsi et endossa la robe de moine; son exemple fut imité par vingt-sept de ses fidèles qui l'accompagnèrent dans sa fuite.

Pendant ce temps, Yen recevait l'hommage des seigneurs et assouvissait sa soif de vengeance : 873 fonctionnaires, y compris les ministres Houang Tseu-teng et Ts'i T'ai, furent mis à mort. Furieux de l'opposition de Fang Hiao-jou, il fait tuer ce ministre resté fidèle à son maître, et jeter à la voirie son corps qui fut enseveli par les lettrés avec de grands honneurs; la femme, la mère, les parents de son malheureux ministre, ainsi que ses disciples Leao Young et Lin Kia-yeou, partagèrent son sort. Ts'ie Hiouen qui était dans la force de l'âge — il n'avait que trente-sept ans — et refusait d'entrer à son service, fut traité avec la plus grande barbarie par Yen, qui le fit massacrer avec son père âgé de 83 ans, sa mère, sa femme et ses enfants. Soixante-cinq mandarins appartenant aux tribunaux périrent avec leurs familles dans de cruels supplices.

A la sixième lune, les partisans de Yen, qui s'était retiré à Loung Kiang (Hia Kouan), le prièrent de ne pas laisser le trône vacant, et au bout de quatre jours, ayant fait dans la ville une entrée solennelle, il accepta le trône. Son avènement n'arrêta pas le cours de ses atrocités. Il fit mourir les femmes, les filles et les eunuques du palais qui avaient été attachés à Kien Wen Ti; on lui présenta comme les ossements de ce dernier ceux de l'infortunée Ma Che et il ordonna de leur faire des funérailles impériales. Enfin au commencement de la septième lune, Yen prit possession du trône : « Pour abolir la mémoire de Kien Wen Ti, dont il venait de prendre la place, il ordonna que les années de

1. MAILLA, X, pp. 143-144.